

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de **la séance extraordinaire du Conseil** tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le mercredi, 20 décembre 2017.

SONT PRÉSENTS :	Le maire	Eric Westram
	Les conseillers	Marie-Hélène Fortin Melissa Monk Stéphanie Nantel René Villeneuve Hélène Akzam Philip Panet-Raymond
ÉGALEMENT PRÉSENTS:	La greffière	Me Diane Simard
	Le directeur général La trésorière	Guy Benedetti Jocelyne Montreuil

**À 19 h 30 Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire du Conseil.**

**1 AUTRE RÉGLEMENTATION**

**2017-12-441**

**1.1 776-10 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 776 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES TARIFS APPLICABLES À CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 et que le projet de règlement a été présenté aux membres du Conseil à cette même séance, tel que prescrit par la loi;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le « Règlement 776-10 modifiant le Règlement 776 et ses amendements concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité » soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2017-12-442**

**1.2 892 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018 – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 et que le projet de règlement a été présenté aux membres du Conseil à cette même séance, tel que prescrit par la loi;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Hélène Akzam, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le « Règlement 892 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018 » soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**3 CLÔTURE**

**2017-12-443**

Sur proposition de la conseillère Marie-Hélène Fortin, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, la séance est levée à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram  
Maire

Me Diane Simard  
Greffière